



### Nouvelles du conseil du 8 février 2021

#### **Votations ratifiées**

Le Conseil municipal a ratifié lundi soir les résultats des votations communales du 24 janvier dernier ; rappelons que ce scrutin avait remplacé les deux assemblées municipales de 2020.

#### **Bureau de vote pour le 7 mars**

En vue des votations fédérales et cantonales du 7 mars prochain, le bureau de vote a été constitué ainsi : président, Stéphane Schranz ; secrétaire, Agata Klepczuk ; membres, Laura Quignard, Rachel Russo, Jennifer Sapuppo, César Perotto, Yohan Schmidlin, Ismaël Schnegg ; remplaçantes et remplaçants : Laetitia Schnegg, Frédérique Schneider, Léonard Schnegg, Arnaud Schöni.

#### **Don**

Les autorités municipales ont décidé lundi soir d'octroyer un don de mille francs à la famille d'agriculteurs qui a été victime d'un terrible incendie, tout récemment à Cortébert.

#### **Les coûts des transports**

L'Exécutif local a approuvé la facture émanant de la CRTU (Conception régionale des transports et de l'urbanisation) et découlant de la nouvelle clé de répartition des coûts entre les communes bernoises. Pour les exercices 2021 et 2022, Sonceboz-Sombeval devra payer 203 000 francs par année, contre 204 414 avec l'ancienne clé de répartition. La facture aura donc diminué de 0,2 pour cent.

#### **Maison de l'enfance**

Après le dépôt public du 10 janvier au 9 février 2020, la Préfecture du Jura bernois a accordé le permis de construire pour la Maison de l'enfance, ceci en date du 11 décembre dernier, avec un délai de recours de 30 jours. Deux recours ont été déposés durant ce délai, auprès de la Direction cantonale des travaux publics.

#### **Sécurisation le long des sentiers pédestres**

Le Conseil municipal a étudié le rapport détaillé présenté à lui par le responsable des chemins pédestres sur le territoire de Sonceboz-Sombeval, Hugues Guerrin. Sur la base des constatations détaillées et des illustrations transmises, l'Exécutif a décidé lundi soir d'acquiescer et de faire installer dans le secteur de Châtillon trois passages grillagés ; il s'agit d'un genre de petits ponts métalliques, destinés aussi bien aux cyclistes qu'aux piétons. Ces ouvrages résoudront les problèmes de sécurité mentionnés par Hugues Guerrin dans des secteurs particulièrement glissants.

La facture totale se montera à 1710 francs, dont la Bourgeoisie locale a d'ores et déjà annoncé qu'elle assumera la moitié.

### Le programme politique remis à jour

Le Conseil municipal a avalisé lundi soir le programme de législature 2018-2021, dans une version remise à jour, ainsi que la planification des travaux inscrits à l'exercice 2021. La réalisation de ce programme a évidemment pris un retard certain, dû essentiellement aux effets de la crise sanitaire.

Parmi les objets marquants inscrits à ce document, on mentionnera le projet de rénovation/agrandissement du commerce Coop, lequel est en attente. Tous les actes notariés ont été signés et tout est donc réglé en ce qui concerne le domaine parcellaire ; conséquemment, les travaux pourraient commencer.

La future Maison de l'enfance appartient également au programme. Le Conseil espère par ailleurs que l'année en cours, dernière de la législature, verra une avancée notable dans la révision en cours du PAL (Plan d'aménagement local).



*Crise sanitaire oblige, la patience est de mise pour le Conseil municipal*